

Honorables sénateurs, j'estime que ce qui doit nous intéresser, en l'occurrence, ce sont les principes fondamentaux et je partage le point de vue du sénateur Cameron qui a indiqué que la continuité du comité sénatorial des banques et du commerce revêt une importance vitale. Je ne pense pas que le Sénat n'aura plus la possibilité d'apporter des modifications très importantes à cette mesure législative une fois qu'elle aura été adoptée. Nous n'en sommes qu'au début. Ce comité pourra continuer à se réunir et à proposer des amendements au gouvernement.

J'ai suivi avec intérêt l'exposé du sénateur Manning et j'en ai conclu qu'il allait appuyer le bill, tout particulièrement lorsqu'il a dit qu'on ne demanderait pas seulement au Sénat d'y apporter des amendements, mais que nous aurions la possibilité de proposer des sous-amendements. Je pense que tous nous convenons que cela serait souhaitable, et je félicite mon collègue de l'avoir signalé car il ne sera pas facile de mettre la mesure au point et de préciser dans le texte l'interprétation exacte. Déjà, on a y a consacré un travail considérable.

Le sénateur Manning a parlé du rôle des municipalités et a fait ressortir les problèmes éventuels et une modification qui, à son avis, aurait été utile, selon laquelle les intérêts payés aux détenteurs de \$10,000 d'obligations municipales seraient exemptés de l'impôt, comme mesure d'encouragement aux contribuables. Il se trouve que j'étais président du comité des finances de la Fédération canadienne des maires et des municipalités lorsque cet organisme a présenté ses vues au comité chargé de l'étude du Livre blanc. Elle a signalé alors, comme l'ont fait depuis à bien d'autres occasions plusieurs ministres des Finances de nuances politiques diverses, que le gouvernement ne devrait pas considérer cette exemption comme un légitime avantage, mais bien comme une subvention favorisant ceux qui ont les moyens d'acheter des obligations, à savoir ceux qui sont aux paliers supérieurs de revenu, et que la mesure serait, à leur avis, très mauvaise. J'en fais état, à titre de réaction à cette proposition. Très franchement, honorables sénateurs, beaucoup partagent mon sentiment car, si l'on accorde un avantage, il ne faut pas rendre les dégrèvements d'impôt plus accessibles à ceux qui sont aux paliers supérieurs ou moyens de revenu.

À notre avis, il aurait mieux valu permettre une exemption sur les premiers \$300 versés comme impôt foncier sur une maison domiciliaire. Cela n'aiderait pas nécessairement les riches, même si on a prétendu qu'en accordant cette exemption, du fait que le taux d'impôt est plus élevé, les riches en profiteraient davantage. Voilà autant de questions auxquelles n'importe quel ministre des Finances a à faire face lorsqu'il tente d'élaborer un programme fondé sur l'équité, et nous en sommes tous conscients, j'en suis certain.

Le point soulevé par le sénateur Manning quant à l'incertitude m'a fort intéressé. Nous avons tous été heureux d'apprendre la nouvelle à propos de l'exploitation de sables bitumineux dans la province de l'Alberta, ce qui procurerait jusqu'à 9,000 emplois et entraînerait la mise en valeur de vastes ressources naturelles. Je partage avec l'ancien premier ministre de l'Alberta la fierté que sa province prend à mettre en valeur ses ressources naturelles. Mais je tiens à signaler que le seul moyen de dissiper l'incertitude et de passer à la production réelle est de faire le premier pas, c'est-à-dire de mettre le bill en vigueur. Certaines personnes diront peut-être que cela ne va faire

qu'accroître l'incertitude. Mais je ne le pense pas. Lorsque ce projet de loi entrera en vigueur, ce sera au ministère de l'interpréter.

• (1610)

Je ne sais si je révèle là un secret d'État ou non, mais j'ai demandé au ministre du Revenu national si le gouvernement se préparait à répondre aux questions innombrables qu'il va recevoir au sujet de la signification du projet de loi. Il m'a dit que le ministère faisait tout en son pouvoir pour augmenter son personnel le plus possible, et qu'il s'efforcerait de répondre à toutes les questions.

À mon avis, le succès de la loi dépendra dans une large mesure, au début, de la capacité du ministère du Revenu national de bien expliquer aux contribuables la situation dans laquelle ils vont se trouver, et ce, dans les plus brefs délais. À mon avis, c'est ce à quoi peut s'engager le gouvernement du Canada. Cela ne veut pas dire qu'il répondra à toutes les questions—ce serait une tâche impossible. Mais il faudrait qu'il puisse répondre aux questions de la grosse majorité des contribuables. C'est ainsi que la loi pourra être appliquée de manière satisfaisante.

Le sénateur Bélisle a dit ce matin que l'aide fiscale prévue dans le projet de loi n'était que de la frime. J'ai trouvé cela un peu abusif. À mon avis, ce n'est pas de la frime que de permettre à 800,000 mères qui ont un emploi de déduire \$500 par enfant pour frais de garde, jusqu'à concurrence de quatre enfants ou \$2,000. Ce sera une aide précieuse pour les femmes qui en ont besoin. Je n'ai pas entendu beaucoup de gens dire que c'était de la frime que d'accorder à des centaines de milliers de personnes âgées de plus de 65 ans une exemption supplémentaire de \$650. C'est là un montant important, qui fera que bon nombre de personnes âgées qui ont besoin de cette aide n'auront plus à payer d'impôt sur le revenu. Je ne pense pas que ce soit de la frime que d'avoir décidé que le supplément garanti à la pension de vieillesse, qui augmentera le revenu des personnes dont c'est la seule source de revenu, ne sera pas imposable.

Ce ne sont pas là des dispositions sans importance; elles sont très réelles. Je n'estime pas que ce soit de la frime que d'avoir fait passer de \$35,000 à \$50,000, par suite des instances présentées par le Sénat, ainsi que par bien d'autres, le plafond des revenus permis pour bénéficier du taux d'impôt réservé aux petites entreprises, auxquelles cette mesure va être, à mon avis, d'un précieux secours. Je ne crois pas que le sénateur Lawson estimerait que c'est de la frime que de permettre aux ouvriers une déduction de \$150 pour leurs frais d'achat d'outils ou de vêtements supplémentaires.

**L'honorable M. Choquette:** Tout le monde aime le père Noël.

**L'honorable M. Buckwold:** Est-ce lui qui parle?

Je ne pense pas qu'on puisse traiter aussi cavalièrement la question des frais de déplacement que peuvent déduire les travailleurs qui changent d'emploi. Je préfère croire que cette réforme fiscale vient en aide à 4.7 millions de contribuables en réduisant l'impôt sur leur revenu.

Je représente la Saskatchewan et je me rends compte, comme l'a dit le sénateur Cameron, que le concept du troupeau du base, la question du roulement touchant les exploitations agricoles familiales ainsi que l'impôt sur les dons, soulèvent pour nous des problèmes. D'un autre côté, je sais bien que la majorité des petits contribuables tirent profit de cette réforme. Je crois que le Sénat ainsi que notre comité permanent des banques et du commerce